FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°649

Du 29 novembre 2023

District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : http://savoie.fff.fr

Demande de médailles Jeunesse et Sports

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (Dirigeant /dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations) par l'obtention d'une médaille jeunesse et Sports (bronze argent ou or) sont priés de contacter :

Maurice BILLAUD au 07 50 46 30 08.

Avant le 31 janvier 2024 délai de rigueur

Médaille de bronze à partir de 6 années

Médaille d'argent après 10 années dont 4 après la médaille de bronze

Médaille d'or après 15 années dont 5 après la médaille d'argent.

SOMMAIRE

Comité Directeur ..... page 2-3
Secrétariat ..... page 4
FAFA ..... page 5
Trésorerie ..... page 6
Commission FMI ..... page 7-8
Commission Sportive ..... page -9- 11
Commission des Jeunes ..... page 12-18
Commission Futsal ..... page 19-23
Commission des Coupes ..... page 24-27
Commission Féminine ..... page 28
Commission Technique ..... page 29-33
Commission d'appel Réglementaire ..... page 34-35
Commission des Arbitres ..... page 36-40
UNAF Savoie ..... page 41
Commission départementale des Terrains et onstallations sportives page 42-46
Commission de Discipline ..... page 47 -49
Annexes ..... page 50

COMITÉ DIRECTEUR

Le 27 novembre 2023

REUNION du Lundi 27 Novembre 2023

Président : Mr ANSELME

Présents :
Mme LECHALARD
Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE– COHEN - HUNSTEDT– DIETZ - GALLET - SAILE – SPADA – SOARES – GACHET – DESMARIEUX - BILLAUD – CAREGLIO – JANET– VALENTINO - TOGNET

Excusés :
Mme JULLIARD
Mrs. RADOSZYCKI – SALINO – GUICHARD - FONTAINE

-*

Condoléances

Le président du District, les membres du Comité de Direction et des Commissions, le personnel adressent à notre collègue Pascal ELHOMBRE, président de la commission de discipline, et à sa famille leurs sincères condoléances, suite au décès d'un membre de sa famille.

Note aux Clubs

Edouard FROGER, sera absent jusqu'au 19 janvier 2024.
Le président du District, les membres du Comité de Direction et des Commissions, le personnel, lui souhaite un prompt rétablissement.

ETS LE BOURGET DU LAC : En réponse à vos questionnements à la suite de l'émission sur M6, nous vous informons que des informations sur le fond et sur la forme ont été données par le président aux AG de juin et de septembre 2023.

Championnat U20 : Le district organisera une réunion générale, en présence des services de l'État, dès le mois de janvier 2024. Elle sera ouverte aux présidents et aux entraîneurs. La journée du 2 décembre se déroulera selon le calendrier prévu.

Information aux Clubs

Le Comité Directeur offre aux clubs de Savoie des places gratuites pour le match de coupe de France Chambéry - Grenoble du 9 décembre. 10 places maximum par club. Merci de faire vos demandes par mail au district avant le 4 décembre. Les places seront à retirer le jour du match à l'entrée du stade ou bien au siège du club les jours de permanences (voir le site du club).

Le Comité Directeur valide les modalités d'éventuels échelonnements des sommes dues au district : Dorénavant, les amendes en seront exclues.

Opération mini-buts :

La FFF lance une opération d'achat de mini buts pour le foot d'animation. Elle s'étalera sur 2 saisons. Le financement prévu à l'origine était le suivant : 50 % FFF, 15 % ligue, 15% district, 20 % clubs. **Pour la Savoie, le CD du district a prévu de prendre aussi en charge la part club.**

La part des clubs vous sera reversée dès réception de l'arrêté des comptes de la part de la fédération.

Formations gratuites pour les Clubs

Lundi 11 décembre, 18h à 20h30 Bassens (locaux de PSA, bâtiment L'Amiral 2A, rue Simone Veil) :

- **La comptabilité : obligations et utilité dans le cadre d'une gestion courante**, (comprendre les différents types de comptabilité, ce qu'est un plan comptable, un bilan, un compte de résultat).

Inscriptions reçues :

HAUTE COMBE DE SAVOIE : 1 candidat
FC SAINT MICHEL : 1 candidat
FC BELLE ETOILE MERCURY : 1 candidat
FC BEAUFORTAIN QUEIGE : 1 candidat
AS UGINE : 1 candidat

D'autres clubs peuvent encore s'inscrire en envoyant un mail au district. Les séances peuvent accepter une douzaine de personnes.

Sérigraphie - Flocage - Broderie
346 Rue Aristide Bergès - Zi de Bissy - 73 000 CHAMBERY
tel. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@jpcreation.fr

SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 27 novembre 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 20 Novembre 2023 au 27 Novembre 2023

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:
AIX F.C. - F.C. ST JULIEN - FC BEAUFORTIN QUEIGE - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - A.S. MONT JOVET BOZEL

Commission des Règlements :
A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMB. - U.S. LA RAVOIRE

Commission Sportive:
GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (7) CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) - U.S. CHARTREUSE GUIERS - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE (2) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (3) - A. S. BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB - A.S. D'UGINE (2) – A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMB. - F.C. ST BALDOPH - ENT. S. DE TARENTAISE - A.S. BRISON ST INNOCENT (2) - U.S. GRIGNON - A.S. DE BARBERAZ - U.S. DOMESSIN - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - F.C. SUD LAC (2) - A.S. NOVALAISIENNE - A.S. DE BARBERAZ - MONTMELIAN A. - F. C. CHAMBOTTE (2) - F.C. ST MICHEL SP. - ST PIERRE SPORT FOOTBALL (2) - A.S. MONT JOVET BOZEL (2) - U.S. MODANE (2) - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - Union Olympique Albertville (3) U.S.C. - AIGUEBELLE (3)- LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - ENT. VAL D HYERES - E.F. CHAUTAGNE (3) - F.C. NIVOLET – CA YENNOIS (2) – BIOLLAY FOOTBALL CLUB – CHAMBEERY SPORT 73 – US LA MOTTE SERVOLEX (2)

Commission Des Arbitres:
Jean-Pierre BUTEL (2) - Michel. CHEVALLIER (2) – Sébastien DUFANT (2) - Hervé VANNESPENNE – Gérard SOTO – Christophe DUPAYS – Habib NEFFATI - Gilles HUNSTEDT (4)

Commission De Discipline:
Courrier :
Salim ABADDAR - CHAMBERY SPORT 73 - F.C. ST BALDOPH (2)

Rapport :
F.C. ST BALDOPH - LEFEBVRE Rémi - Mohammed ACHALHI - FC HAUTE TARENTAISE – CA YENNOIS -

Commission Prévention et Ethique :
FC HAUTE TARENTAISE

Commission Des Coupes:
F.C. NIVOLET - F.C. VILLARGONDRAN – FC ST JULIEN – Jacky BOZET

Commission Des Terrains:
Commune de VALGELON-LA ROCHETTE

Commission FAFA :
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
Commission Délégation :
CHAMBERY SPORT 73 – FC SUD ISERE

COMMISSION FAFA

Lundi 27 novembre 2023

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Pour les dossiers FAFA équipement, les clubs doivent informer le district et commencer à « monter » les dossiers avant le 31 janvier 2024. A cette date, nous effectuerons la ventilation de la subvention de la Savoie entre les dossiers reçus et dument complétés.

DRUMETTAZ : votre dossier semble complet. En cours d'instruction

LA MOTTE SERVOLEX : Votre dossier concernant l'éclairage LED est incomplet. Il manque la fiche projet dument complétée, la délibération de la mairie, …. Par ailleurs, merci de nous dire la date approximative des travaux.

LE PONT : Votre dossier concernant l'éclairage LED semble complet.
Il est transmis à la commission régionale pour instruction avec une demande de subvention de
3 600€

BOZEL : Nouveau terrain. Nous dire la date approximative et la nature précise des travaux.

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : votre dossier est incomplet.
La Commission attend le retour des pièces manquantes : fiche projet, devis signé.

LE BOURGET DU LAC - Terrain André SANDON : manque fiche FAFA ; Avis favorable (en cours)

FC LAISSAUD : en attente retour documents

AS UGINE : en attente retour documents

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024 (31 janvier 2024).

Courriers reçus

Reçu documents pour régularisation subvention :

- VAL GELON LA ROCHETTE
- DRUMETTAZ-MOUXY

TRÉSORERIE

Lundi 27 novembre 2023

Virement

FC BEAUFORTIN QUEIGE :	500,00 €	22/11/2023
CŒUR DE SAVOIE DE FOOTBALL :	512 ,38 €	22/11/2023
US LA RAVOIRE :	2 029,86 €	23/11/2023
AS DE BARBERAZ :	328 ,65 €	
FC LA ROCHETTE :	514 ,99 €	
JS CHAMBERIENNE :	958 ,52 €	
ETS LE BOURGET DU LAC :	619,49 €	
ST PIERRE SPORT FOOTBALL :	1002,25 €	
COGNIN SPORT	400,00 €	
ENT FOOTBALL CHAUTAGNE	510 ,36 €	

Chèques

US GRIGNON :	549,60 €
AS UGINE :	806,25 €

INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 31 octobre 2023.
Ces sommes sont à régler au District avant le 2 décembre 2023.

Ce tableau sera adressé aux clubs par email accompagné du R.I.B du District

COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

27 novembre *2023*

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76
Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : Rappel procédure pour match non joué

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf

FMI : INCIDENTS RENCONTRES

IMPORTANT : Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/

FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI
Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

FMI : TABLETTES et point d'attention

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs
Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

- RAM : 2Gb

- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stokade : 16Gb

ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.

Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.

Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK :

- **https://app.lfpl.fr/fmi/feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk**

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

1. **Paramètres**
2. **Applis et notifications**
3. **Préférences avancées**
4. **Accès spécifiques des applications**
5. **Installation d'applis inconnues**
6. **Sélectionner « Chrome »**
7. **Autoriser cette source**

le Local Brasserie Locavore
MADE IN SAVOIE PRODUITS LOCAUX HAUTE-SAVOIE & ISERE

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31
Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 27 novembre 2023

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET, Christophe VALENTINO

COURRIERS CLUBS RECUS

US CHARTREUSE : D4A lu et noté, accord pour inversion à St LAURENT DU PONT
EF CHAUTAGNE : D5A, lu et noté, rencontre du 03 décembre 2023 à SERRIERES EN CHAUTAGNE
FC NIVOLET : D2, lu et noté nécessaire fait pour l'horaire avec accord du club adverse
US LA MOTTE SERVOLEX : D2, lu et noté accord pour la rencontre du 03 décembre 2023 D2
CHAM. SPORT 73 : D3A, lu et noté, match N° 26466839 Aller du 03 décembre 2023 se jouera avec l'accord du club de AS NOVALAISE sur le stade Municipal de Novalaise ainsi que le match retour le 19/05/2024.

HAUT FC CHAMBERY : D4A, Rencontre N° 26476541 demandes de modification refusée
Par la commission car l'éclairage du stade BOUTRON n'est pas homologué

CAM ST JEAN 2 : D3B, lu et noté, terrain de repli (GARIBALDI) synthétique pour rencontre du 26/11/2023.

BRISON ST INNOCENT : lu et noté, D4A stade Robert TRONCY impraticable pour la rencontre du 26/11/2023 à 14H30, terrain de repli confirmé par mail terrain synthétique Garibaldi AIX à 15H30 accord des deux clubs.
La commission Sportive est surprise que la rencontre ait eu finalement lieu à BRISON
Sans que la commission n'est été prévenue par téléphone au plus tard la veille de la rencontre comme stipulé dans le PV N°648.

AS BLOC : lu et noté, échange téléphonique avec un membre de la Commission pour votre rencontre du 19 novembre 2023 D5B reporté, USGRIGNON2/AS BLOC avec Arrêté Municipal, votre adversaire vous a prévenu seulement le lendemain de l'édition de l'arrêté pour vous prévenir du report du match.

Matchs / Reportés, reprogrammés

Ces matchs Aller peuvent être inversés en cas de mauvaises conditions météorologiques.
Article 26-10 -2 règlement du District.
Match Aller reporté N°26476534 D4 A du 19 novembre 2023
ST REMY MAURIENNE/ FC LAISSAUD 2 le 03 décembre 2023 à 14H30

Match Aller N° 26476499 D4A du 12 novembre 2023
FC SUD LAC 2/BRISON ST INN 1 le 03 décembre 2023 à 14H30

Match Aller reporté N° 26477297 D4B du 11 novembre 2023
FC HTE TARENTAISE2/ AS CUINES 2 le 03 décembre 2023 à 12H15 Bourg st Maurice.

Matchs inversés du 03 décembre 2023 Accord des deux clubs
CŒUR DE SAVOIE 2 / CHARTREUSE 2 D4 A le 03 décembre 2023 14H30 St Laurent du Pont
AS BARBERAZ / CA YENNE 2 D3 A le 03 décembre 2023 14H30 à Yenne

Matchs inversés avec accord des deux clubs du 26 novembre 2023.
Match N° 26474035 D3B du 25 novembre 2023 AS BOZEL / US LA BATHIE1
La Commission Sportive les remercie.

Note aux clubs

Fiche navette commission discipline :

Match N°26477245 D4 B du 15 octobre 2023 FC ROCHETTE/AS UGINE 2

Donne match à rejouer avec trois arbitres et un délégué mandaté par le district.
Match retour N°26477267du 14 avril 2023 avec trois arbitres et un délégué mandaté par le district au frais des deux clubs par moitié.

La commission sportive reprogramme cette rencontre le 10 décembre 2023 à 14H30 Stade MAURICE REY à la ROCHETTE.

Rappel aux clubs, divers clubs ne respectent pas certains règlements, les membres de la commission doivent être informés pour tout changement du Week End (Date, Horaire, Terrain impraticable ou reporté, même pour une inversion) la commission sportive appliquera l'amende des règlements du District prévu à cet effet.

Rappel règlement sportif du district

26-11-2 Un arrêté municipal doit : a) être établi en toute occasion sur un papier officiel de la Mairie, lettre à entête ; b) se doit de mentionner deux dates : celle de la décision et celle de l'exécution ; c) comporter obligatoirement la signature du Maire ou de l'Adjoint délégué et le sceau de la mairie ; d) L'Arrêté Municipal est applicable dès sa signature par le Maire ou son représentant dûment mandaté.
26-11-3 L'arrêté est inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et transmis par le secrétariat de la Mairie à la Préfecture ou de la Sous-Préfecture de l'arrondissement, et transmis au District dans les 48 heures.
26-11-4 A réception en Préfecture, un cachet est apposé sur l'un des exemplaires portant la date de réception et retourné à la Mairie. Seul ce dernier exemplaire apporte la preuve de l'enregistrement préfectoral. En cas de réclamation, seul ce dernier exemplaire justifiera le report de la rencontre.

6 - 2 – 1 - Match se déroulant en nocturne

1) **Lorsqu'un club en District de Savoie dispose d'installations classées en catégorie E-5 selon les règlements généraux de la FFF, il pourra fixer auprès de la Commission Sportive la rencontre le vendredi (avec l'accord des deux (2) clubs), le samedi à la demande seule du club recevant. 23 Règlements sportifs du District de Savoie de Football & Annexe Championnats Jeunes Saison 2019/2020 L'heure de la rencontre sera fixée à 20 H 00 son adversaire ne pourra refuser son accord pour le samedi.**

2) **Un club dès communication de la composition de sa poule de championnat peut solliciter le coup d'envoi**

de ses rencontres à domicile, le samedi ou le vendredi à 18 H 00 ou 19 H 00. Cette demande doit être formulée auprès de ses adversaires et de la Commission Sportive 15 jours au plus tard avant la première journée de compétition. Les clubs adverses en cas de désaccord doivent faire parvenir l'avis motivé de leur refus au club demandeur et à la Commission Sportive 15 jours avant la date de la rencontre (Celle-ci sera alors fixée définitivement à 20 H 00 le samedi).

LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE
« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »

Numéro du club « 0000000@laurafoot.fff.fr »

VEUILLEZ renseigner au plus tôt sur foot club les contacts club saison 2023/2024
« Au moins 2 personnes du club »
Afin de pouvoir joindre le club le week-end en cas de divers problèmes MERCI.

⚠ **Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :**
En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.
Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31
Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du Lundi 27 novembre 2023

CONTRÔLE DES LICENCES JEUNES

27 NOVEMBRE 2023

COGNIN SP **504396**
La commission a reçu votre courrier.
Vous êtes amendés pour Participation de joueurs non licenciés au plateau U6 U7 du 14/10
4 x 75 euros = 300 euros

AS BRISON ST INNOCENT **534403**
La commission a reçu votre courrier.
Vous êtes amendés pour Participation de joueurs non licenciés au plateau U9 du 14/10
5 x 75 euros = 375 euros

CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL **581459**
La commission a reçu votre courrier.

CHARTREUSE GUIERS **541514**
La commission a reçu votre courrier.

FC SUD LAC **533608**
La commission a reçu votre courrier.

ST PIERRE SPORT
U9 : merci de remplir correctement les feuilles d'effectif (NOM + PRÉNOM + NUMÉRO DE LICENCE)

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

COURRIERS RECUS

Rapport de visite du terrain de MERCURY PAR Mr HUNSTEDT (avec photo) Match maintenu et joué

Reçu de SAINT PIERRE SPORT FOOTBALL :
1) Mail du 24 novembre REFUS DE JOUER CONTRE CHAMBERY SPORT 73 pour des raisons interne au club.
2) Mail du 24 novembre CONFIRMATION POUR NE PAS JOUER.

CHAMPIONNATS

Suite au refus de jouer de ST PIERRE SPORT FOOTBALL la commission fait référence à l'article 26-6 du règlement du district de Savoie (match perdu par Forfait)

La commission reprogramme les matchs suivants :
Le 09 décembre 2023
Match N° 26780937 AS MONT JOVET BOZEL / GJ LA SAVOYARDE à 14 H 30
Match N° 26781109 CHAMBERY SPORT 73 / LA MOTTE SERVOLEX 2 à 14 H 30

Le 16 décembre 23
Match N° 26779658 FC ST BALDOPH /AS MONT JOVET BOZEL à 14 h 30
Match N° 26781111 JS CHAMBERY / CHAMBERY SPORT 73 à 14 h 30

Le 10 mars 24
Match N° 26780442 AS MONT JOVET BOZEL // FC MERCURY à 14 h 30

MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Match n° 26780948 GJ LA SAVOYARDE / LA MOTTE SERVOLEX 2 se jouera à MONTMELIAN à 16 H 30

Match n°26781114 GAPS 1 / FC ST BALDOPH se jouera à 14 H 30 AU PONT DE BEAUVOISIN

Match n°26781114 JS CHAMBERY // FC BELLE ETOILE MERCURY se jouera à 16h30 au stade MICHEL VALLET au BIOLLAY

NOTE AUX CLUBS

Le district organisera une réunion générale, en présence des services de l'État, dès le mois de janvier 2024. Elle sera ouverte aux présidents et aux entraîneurs. La journée du 2 décembre se déroulera selon le calendrier prévu.

Les clubs doivent IMPERATIVEMENT vérifier FOOT CLUB avant le LUNDI SOIR 18 H 00 car certains clubs font des demandes de changements qui ne sont pas, ni ACCEPTE ni REFUSE et si aucune réponse, la commission et le secrétariat ne peuvent pas faire la MODIFICATION.

Pour les matchs remis INVERSION OBLIGATOIRE. VOIR ARTICLE 26-10-2

Pour le match N° 26781099 AS MONT JOVET BOZEL // CHAMBERY SPORT 73 La commission attends les résultats des commissions en cours et attends le délai réglementaire avant homologation.

U17 **Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41**

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB **avec accord des deux clubs concernés**

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT
Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci
Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

CHANGEMENT WEEK END
Samedi 2 décembre

Match n° 26726010 GAPS 1 ENT S DRUMETTAZ MOUXY1 se jouera à 15H00
Match n° 26765154 CHAMBERY SAVOIE FOOT 2- AIX FC se jouera à 17H00 à CHAMBERY au stade MAGER
Match n° 26723193 FC BELLE ETOILE MECURY 1- MODANE US 1 se jouera à 16h30 à MERCURY
Match n° 26725823 US LA MOTTE SERVOLEX 1- AS HAUTE COMBE SAVOIE 1 se jouera à 13H45.
Match n° 26724890 LA RAVOIRE US 2- MODANE US 2 se jouera à 16H30
Match n° 26780786 GAPS 2 - COGNIN SP 1se jouera à 13H00

TOUS LES MATCHS RETARDS PEUVENT SE JOUER AVANT AVEC ACCORD DES 2 CLUBS

VOUS POUVEZ INVERSER LES RENCONTRES

MERCI AUX CLUBS QUI LE FONT DEJA

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Courriers clubs reçus

COURRIER DES CLUBS :

A) Lieux des rencontres, confirmation des lieux de Match. (Voir annexe du P.V.)
ENT. BASSE MAURIENNE / CHARTREUSE GUIERS -CAM / LA SAVOYARDE – C.A. YENNOIS
LA SAVOYARDE / LA RAVOIRE – CHAUTAGNE.CULOZ / DRUMETTAZ

MATCH REMIS (12 novembre 2023)

Suite aux matchs non-joués de la journée 06 du 12 novembre 2023. Ceux-ci seront reprogrammé-les 10 décembre 2023. Journée match remis. Ou jouer en semaine
Avec accord des deux clubs.
MATCHS PROGRAMMES le 10 décembre 2023.

D.2.POULE A. match n°.26837890 A.S. BOZEL MT. JOVET 1 / F.C. NIVOLET 3. Journée 06 du12 novembre.
D.2.POULE B. match n°.26833104 F.C. CHAMBOTTE 2 / ENT.VAL D'HYERES 1. Journée 06 du12 novembre.
D.2.POULE C. match n°.26987696 U.S.C. AIGUEBELLE 2 / ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2. Journée 06 du 12 novembre 2023.
D.2.POULE B match n°. 26984270 CAM 1 / LA SAVOYARDE 2. Journée 06 du12 novembre.

MATCH REPORTE AU 17 DECEMBRE 2023. Journée 08 du 26 novembre 2023.

D.2.POULE A. match N°.26835628 A.S. BOZEL MONT. JOVET 1 / F.C MERCURY. Journée 08 du 26 novembre.
Suivant la COMPREHENSION des clubs au vu de la météo. Il serait bien d'inverser les Matchs !
Les matchs peuvent se jouer à votre convenance (En semaine) Accord des deux clubs.

Rappel

Toujours vous munir avant une rencontre d'une feuille de match Papier en cas de panne F.M.I.
Pour les matchs sans résultat F.M.I. La commission attend les feuilles de matchs papier de la
Journée 07 du 19 novembre 2023

JOURNEE 09 DU 03 DECEMBRE 2023.

D1 A
Match N°.26733973 U.S.LA MOTTE 02 / CHAMBERY S.F.2 Se joue à 12H00. SYNTHETIQUE.
Match N°. 26983013 CHARTREUSE GUIERS U.S.1 / ENT. DRUMETTAZ MOUXY 1 Se joue le samedi 02 décembre 2023 à 14H30 Stade Charles BOURSIER à ST. LAURENT DU PONT.
Match N°.26987457 GAPS 1 / AIGUEBELLE USC. 1 Se joue PONT DE BEAUVOISIN Synthétique.
Match N°.26986832 A.S.HTE.COMBE1 / HTE TARENTAISE 2 Se joue à MONTAILLEUR : Stade Jean baptiste MANZONI.
D.2.C.
Match N°. 26983110 ENT.CHAUTAGNE. CULOZ 1 / ENT DRUMETTAZ 2 Se joue SERRIERE EN CHAUTAGNE.

U/15 À HUIT

RECU FEUILLES DE LA JOURNEE 05. DU 18 novembre 2023.

Plateau 2 F.C. HTE. TARENTAISE. U.O.A. Absent
JOURNEE 06 DU 26 novembre 2023.

Plateau 2 BARBERAZ.
JOURNEE 07 DU 03/12/2023. DERNIERE JOURNEE.

PLATEAU 1 CLUB ACCEUIL : U.O.A. / F.C.HTE.TARENTAISE/ES.DRUMETTAZ**/AS.B**ARBERAZ.

PLATEAU 2 CLUB ACCEUIL : GAPS/ ENT.VAL D'HYERES/ F.C.CHAMBOTTE/ST.PIERRE SPORT

CE PLATEAU SE JOUE A LA BRIDOIRE

NOTE AUX CLUBS

C.A. YENNOIS-FC. -ENT.CHAUTAGNE. CULOZ. Noté le résultat de votre rencontre.

Reçue feuilles de match papier : D.1.A. BASSE MAURIENNE /NIVOLET. Journée 08 du 26 novembre

D.2.A. NIVOLET 3 / BAUGES F.C. 1 Journée 07 du 19 novembre

FORFAIT Journée 08 du 26 novembre. D.2.POULE C. U.S.C. AIGUEBELLE 2.

U13 **Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21**
Faïçal REMILI : 06 18 18 30 28

COURRIERS

US MODANE : Confirme l'annulation du match, en raison du terrain impraticable (gelé)

SAINT PIERRE SPORT 1
Poule D1 B
ST PIERRE SPORT 1 contre FC HAUTE TARENTAISE 1 se jouera à ST PIERRE à 15H30

US LA RAVOIRE 1
Poule D1 A
US LA RAVOIRE 1 contre US LA MOTTE SERVOLEX 1 se jouera à LA RAVOIRE à 12H30

GJ LA SAVOYARDE
Poule D2 C
GJ LA SAVOYARDE 2 contre US AIGUEBELLE 2 se jouera au stade Albert SERRAZ à 14 h00

US LA MOTTE SERVOLEX
Poule D2 C
US LA MOTTE SERVOLEX 4 contre COGNIN SPORT 1 se jouera au stade R. VILLOT à 13 h00

U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

27 novembre 2023

Reçus

- ENTENTE BASSE MAURIENNE : plateau du 2/12 à ST PIERRE DE BELLEVILLE
- GAPS 3 et 4 : plateau du 2/12 à NOVALAISE
- FC MERCURY : annulation plateau du 25/11
- MONTMELIAN AF : absence équipe 3 plateau du 25/11
- AS UGINE : impossibilité d'accueillir le plateau du 2/12
- FC HAUTE TARENTAISE : plateau D1 du 2/12 à BOURG ST MAURICE

Feuilles de présence non saisies sur le FAL – Plateaux du 11 novembre

D1

A AIX :
- US CULOZ 1

A CHAMBERY :
- CS BELLEY 1
- ES TARENTAISE 1

D2/D3

A DRUMETTAZ :
- FC CHAMBOTTE 4
- US LA MOTTE 5
- AIX FC 3 et 4
- ES LE BOURGET 1 et 2

A BARBERAZ :
- US CHARTREUSE 2 et 3

A CA MAURIENNE :
- CA MAURIENNE 1 et 2
- FC LAISSAUD 1 et 3

A LA ROCHETTE :
- AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 3
- VILLARGONDRAN/ ST JULIEN

A LA BATHIE :
- AS HAUTE CO MBE DE SAVOIE 1 et 2

A BEAUFORTAIN :
- UO ALBERVILLE 2

Feuilles de présence non saisies sur le FAL – Plateaux du 18 novembre

D1

A TARENTAISE :
- UO ALBERTVILLE 1

A CHARTREUSE :
- CS BELLEY 1

A CULOZ : **feuille de plateau**
- US CULOZ
- US LA RAVOIRE 1

D2/D3

A CHAMBERY SPORT 73 :
- JS CHAMBERY
- US CHARTREUSE 2 et 3

A LA MOTTE SERVOLEX :
- AIX FC 3 et 4

A SUD LAC :
- CS BELLEY 2

AUX BAUGES :
- US LA RAVOIRE 4

A YENNE : **feuille de plateau**
- CA YENNE 1 et 2
- GAPS 3 et 4
- US LA RAVOIRE 2 et 3

A VILLARGONDRAN/ST JULIEN: **feuille de plateau**
- AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 1 et 2
- VILLARGONDRAN/ST JULIEN 1

A COGNIN :
- FC LAISSAUD 1 et 3

AU NIVOLET :
- FC ST BALDOPH 1 et 2

A MERCURY :
- FC BEAUFORTAIN 1 et 2
- AS BARBERAZ 3

A BOZEL :
- ES TARENTAISE 2 et 3
- USGM LA BATHIE 1 et 2

A MARTHOD
- AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 3

Expérimentation plateau à 8 équipes

Pour certains plateaux à 8 équipes, la programmation des rencontres est faite à l'avance pour vous éviter de rejouer plusieurs fois contre les mêmes équipes au cours d'une même phase.
Vous trouverez la programmation des matchs dans la rubrique COMMENTAIRES sur le logiciel FAL
S'il n'y a rien d'inscrit dans cette rubrique, la norme suivante s'applique :
• Match 1 : Équipe A contre Équipe B et Équipe C contre Équipe D
• Match 2 : Gagnant contre Gagnant et Perdant contre Perdant
S'il y a des matchs nuls sur les rotations 1 et 2 : **PAS de tirs au but**
détermination du gagnant : soit le gagnant est désigné comme l'équipe géographiquement la plus éloignée, soit le gagnant est désigné comme l'équipe ayant marqué en 1er
ce n'est pas une finale, c'est simplement pour équilibrer les rapports de force sur le match 2 !

Mise en place du FAL

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie + mails officiels clubs :
Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application F.A.L.
EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :

vous transmettrez à l'issue du plateau la feuille de plateau (avec les scores)

ET votre feuille d'effectif dans un seul fichier

EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :

- vous transmettrez votre feuille d'effectif

A compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district. **Tout passe par le logiciel F.A.L.**

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos retours concernant ces nouveautés, via la feuille de plateau (rubrique : commentaires).

A TOUS LES CLUBS :
La commission rappelle que vous devez :
- prévenir **au plus tôt** le club recevant et le district de votre absence lors d'un plateau.
- venir sur chaque plateau avec votre feuille d'effectif (même si à l'issue vous le transmettrez vous-même via le logiciel FAL).

COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 27 novembre 2023

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

SONT INSCRITS EN CHAMPIONNAT BI DEPARTEMENTAL AU 02 octobre 2023
ASS FUTSAL ROCHETTE O 2
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL BOURGET UNITED
LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY
Coté Savoie

A S THONON
CBF 74
FLAC 2
Coté Haute Savoie

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)
Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)
Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023

JOURNEE N° 1
FUTSAL BOURGET UNITED contre **U S CHARTREUSE GUIERS**
JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 GYMNASE MARLIOZ A AIX LES BAINS A 20H00

JOURNEE N°5
EXEMPT contre FLAC 2

A FUTSAL ROCHETTE 2 contre **FUTSAL BOURGET UNITED 1**
SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 A 18H00 GYMNASE DE LA SEYTAZ

HFCC contre **AS THONON**
JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 A 20H45 GYMNASE COTE ROUSSE

CBF 74 contre **US CHARTREUSE GUIERS**
SAMEDI 02 DECEMBRE 2023 A 18H00 GYMNASE PIERRE BRIFFOD

JOURNEE N° 6
HFCC EXEMPT

US CHARTREUSE GUIERS contre **AS THONON**
MARDI 5 DECEMBRE 2023 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES

FLAC 2 contre **A FUTSAL ROCHETTE 2**
SAMEDI 9 DECEMBRE 2023 A 12H30 GYMNASE SOMMEILLER

FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre **CBF 74**
SAMEDI 9 DECEMBRE 2023 A 20H00 GYMNASE MARLIOZ AIX LES BAINS

JOURNEE N° 7

Coupe de Savoie Futsal

APPEL A CANDIDATURE : Le district recherche un club support pour organiser les finales de coupe de Savoie futsal le dimanche 25 février 2024 de 8h00 à 18h30 :

Il faut un gymnase règlementaire avec tribunes et au moins 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.
Organiser une buvette et petite restauration
Fournir de l'eau et petites collations aux équipes, idem aux arbitres
Réponse avant le 19 novembre 2024 18h00

Candidatures reçues : A S UGINE
ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

Limite d'inscriptions pour toutes les catégories : DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023

Possibilité de s'inscrire en :

SENIORS MASCULIN PAR FOOT CLUB (les équipes du championnat bi départemental sont inscrites d'office, les autres clubs Savoyards peuvent participer, les rencontres doivent avoir lieu en semaine vers 2OHOO/21H00 ou le week-end sans contrainte d'horaire.

Dates des rencontres :
1er tour : Semaine du 8 au 14 Janvier 2024
2ème tour : Semaine du 22 au 28 Janvier 2024
3ème tour : Semaine du 05 au 11 Février 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

Inscriptions au jour de parution du PV :

FLAC 2	AS THONON	US CHARTREUSE GUIERS	AFRO 2
CBF 74	FBU	HFCC	US LA MOTTE SERVOLEX

SENIORS FEMININ INSCRIPTION PAR MAIL (les équipes du championnat seniors féminin à 8 sont inscrites d'office) Les rencontres sous forme de trois plateaux se dérouleront des week-ends suivants :

1er plateau 6 ou 7 janvier 2024 toutes les équipes
2èmeplateau 20 ou 21 janvier 2024 toutes les équipes (A PORTUGAIS CROIX ROUGE candidat pour recevoir 1 plateau au gymnase de BOUTRON)
3ème plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes

6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiés
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024

A PORTUGAIS CROIX ROUGE propose le gymnase de BOUTRON le 21 janvier 24

ENT APCR/ESB	COEUR DE SAVOIE	ENT F CHAUTAGNE
US ST REMY	ENT GFVD	USC AIGUEBELLE
US DOMESSIN	FC LA ROCHETTE	FC HAUTE TARENTAISE
AF MONTMELIAN	E S MOUXY DRUMET	AS BARBERAZ
AS UGINE	AIX FC	US CHARTREUSE GUIERS
FC CHAMBOTTE		

U 18/19/20 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)
Match à élimination directe

1er tour 6 ou7 JANVIER 2024
2ème tour 20 ou 21 JANVIER 2024
3ème tour 3 ou 4 FEVRIER 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024
INSCRITS : FC MERCURY
AIX FC
GAPS
US CHARTREUSE GUIERS

U 16/17 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)
Match à élimination directe

1er tour 6 ou7 JANVIER 2024
2ème tour 20 ou 21 JANVIER 2024
3ème tour 3 ou 4 FEVRIER 2024
4ème tour 10 ou 11 FEVRIER 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024
INSCRITS : FC MERCURY
FC NIVOLET
GAPS
AIX FC
AS UGINE
FC CHAUTAGNE
FC LA ROCHETTE
US CHARTREUSE GUIERS
FC ST BALDOPH
AS HTE COMBE DE SAVOIE

U 14/15 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)
Rencontres par plateaux

1er tour en plateaux 13 ou 14 JANVIER 2024
2ème tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024
3ème tour en plateaux si besoin 10 ou 11 FEVRIER 2024

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 17 ou 18 FEVRIER 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024
INSCRITS : FC MERCURY
FC NIVOLET
AS D'UGINE

US LA MOTTE SERVOLEX
GAPS
FC CHAUTAGNE
FC LA ROCHETTE
ES LE BOURGET DU LAC
A FUTSAL ROCHETTE
US CHARTREUSE GUIERS
ES TARENTASE
GROUPEMENT JEUNE LA SAVOYARDE
FC CHAMBOTTE
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE

U 14/15 FEMININ INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club) Les rencontres sous forme de trois plateaux se dérouleront des week-ends suivants :

1er plateau 6 ou 7 janvier 2024 toutes les équipes
2ème plateau 20 ou 21 janvier 2024 toutes les équipes
3ème plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes

6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiés
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024
INSCRIPTIONS : FC NIVOLET avec possibilité d'organiser un plateau U15F
le samedi 06 janvier 24 de 9H00 à 12H30

GAPS
E S DRUMETTAZ MOUXY
AIX FC
US LA MOTTE SERVOLEX
US CHARTREUSE GUIERS
AS UGINE
FC CHAMBOTTE

U 12/13 MASCULIN PAR MAIL (1 maxi par club)
Rencontres par plateaux

1er tour en plateaux 13 ou 14 JANVIER 2024
2ème tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024
3ème tour en plateaux 10 ou 11 FEVRIER 2024

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 17 ou 18 FEVRIER 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS :
FC MERCURY
FC NIVOLET
AS UGINE
US LA MOTTE SERVOLEX
AIX FC
GAPS
FC LA ROCHETTE
BIOLLAY FOOTBALL CLUB
ES LE BOURGET DU LAC
A FUTSAL ROCHETTE
US CHARTREUSE GUIERS
ES TARENTAISE

FC SUD LAC
ENT VAL D'HYERES
GROUPEMENT JEUNE LA SAVOYARDE
FC CHAMBOTTE
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE

Merci de préciser si vous pouvez disposer d'un gymnase ou vous porter candidat pour l'organisation d'un ou plusieurs plateaux

COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 27 novembre 2023

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD, Patrick JANET
Excusée : Ghislaine RAYNAL

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La Commission lance un appel à candidature aux clubs pour l'organisation des finales des coupes de SAVOIE pour cette saison 2023-2024 aux dates suivantes :

Samedi 06 Avril 2024 pour la coupe U13 Pitch****
Jeudi 9 mai 2024 pour les coupes U13 Pignier- Seralini et U11 Crédit Agricole
Samedi 8 juin 2024 pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :
MONTMELIAN AF

Le club candidat doit disposer d'un terrain herbe ou synthétique et de quatre vestiaires minimums.

****Pour la Coupe U13 Pitch le club organisateur doit disposer obligatoirement de DEUX terrains de foot à 11 avec cages de foot à 8

Les candidatures doivent être adressées à la commission des coupes (district@savoie.fff.fr)
avant le 18 décembre 2023
Les décisions seront validées par le comité directeur courant Janvier

Candidatures reçues :
FC MERCURY, FC ST JULIEN

COUPE de FRANCE 2023-2024

8 èmes tour le 09 Décembre 2023

TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons
La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20 heure.
En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI
Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1er page)
Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

Tour de cadrage le Dimanche 17 Décembre 2023 à 14h30

MERCURY BELLE ETOILE 1	vs	JS CHAMBERY 2
FC NIVOLET 2	vs	CAM 1
LA ROCHETTE 1	vs	AIGUEBELLE 1

RAFFIN

Tour de cadrage le Dimanche 10 mars 2024 à 14h30

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	EXEMPT

TROPHEE 73

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1	vs	PORT CX RGE/LE BOURGET 1

U13 PITCH

2ème tour le samedi 09 mars 2024

Qualifiés les 1er et 2èmes de chaque plateau

A TARENTAISE

Plateau N° 1

A	ES TARENTAISE
B	FCHT
C	VAL D'HYERES
D	GAPS
E	CHAMBOTTE

A MERCURY

Plateau N° 2

LA RAVOIRE	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHARTREUSE	C
HTE COMBE	D
MERCURY	E

A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau N° 3

A	LA MOTTE SERVOLEX
B	ST PIERRE
C	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

U13 PIGNIER

2 èmes tour le samedi 09 Décembre 2023

Qualifiés les 1er et 2èmes de chaque plateau

A ST PIERRE

Plateau N° 1

A	BARBERAZ
B	GAPS
C	ST PIERRE
D	FCHT

AU NIVOLET

Plateau N° 2

AIX FC	A
NIVOLET	B
MERCURY	C
HTE COMBE DE SAVOIE	D

A CHARTREUSE

Plateau N° 3

A	LA MOTTE SERVOLEX
B	CHARTREUSE
C	LA RAVOIRE
D	CHAMBOTTE

A ALBERTVILLE

Plateau N° 4

CHAMBERY SAVOIE FOOT	A
CHAUTAGNE	B
LA ROCHETTE	C
UOA	D

Modification du lieu du plateau n°2 :
Le FC MERCURY accueil le plateau à la place du FC NIVOLET

U13 SERALINI

1er tour le samedi 30 mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A DOMESSIN

Plateau N° 1

A	FC SUD LAC
B	FC ST BALDOPH
C	US DOMESSIN
D	JS CHAMBERY

A BAUGES

Plateau N° 2

A	USGM LA BATHIE
B	COGNIN SP
C	FC DES BAUGES
D	US GRIGNON

U11 CREDIT AGRICOLE

2 ème tour le samedi 09 Mars 2024

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A CHAMBERY SAVOIE FOOT

Plateau N° 1

A	ES DRUMETTAZ MOUXY 1
B	GAPS 1
C	LAISSAUD 1
D	UO ALBERTVILLE 1
E	CHAMBERY SF 1

A LA RAVOIRE

Plateau N° 2

US CHARTREUSE 1	A
FC NIVOLET 1	B
JS CHAMBERY 1	C
LA RAVOIRE 1	D
ENT BASSE MAURIENNE 1	E

A ST PIERRE

Plateau N° 3

A	ES TARENTAISE 1
B	QUEIGE 1
C	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
E	ST PIERRE SPORT 1

A ST MICHEL

Plateau N° 4

ST MICHEL 1	A
FCHT 1	B
CS BELLEY 1	C
CAM 1	D

COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 27 novembre 2023

Championnat

Le nouveau calendrier est en ligne. Les résultats de la première journée sont pris en compte.
Toutes les excuses de la commission pour ces désagréments.

ATTENTION, le club de BARBERAZ engage une équipe dans cette poule et prendra la place de l'exempt.
Le club intégrera le championnat à la 7ème journée, le dimanche 19 novembre 2023.
Les 6 premières ne seront pas jouées. Les résultats de cette équipe ne perturberont pas le classement final, les points acquis sur le terrain seront retirés du classement en fin de saison, attention, les éventuels cartons reçus par les deux équipes sont pris en compte et les matchs arbitrés par des officiels.

RENCONTRES EN RETARD REPROGRAMMEES Attention aux changements

3ème journée
Match n° 27343515 U S C AIGUEBELLE contre FC de HAUTE TARENTAISE 2 sauf erreur de ma part, rien reçu sur le motif de remise de cette rencontre ou le résultat. Merci de renseigner le District rapidement.

5ème journée
Match n° N° 27343526 U S C AIGUEBELLE contre DOMESSIN US se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00.

6ème journée
Match n°27343528 FC de HAUTE TARENTAISE 2 contre ST REMY US 1 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00.

Match n°27343529 EF CHAUTAGNE 1 contre ENT GFVD 2 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00

7ème journée

Match n°27343536 CŒUR DE SAVOIE 1 contre ENT APCR ESB 1 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00

Match n°27343534 USC AIGUEBELLE 1 contre AS BARBERAZ 1 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00

Match n°27343538 ST REMY UN SP 1 contre ENT F CHAUTAGNE 1 se jouera le 31 mars 2024 à 10h00

Coupe de Savoie seniors féminins FUTSAL

Toutes les équipes évoluant en championnat de Savoie seniors à 8 sont inscrites d'office pour la coupe Futsal.
Une coupe Futsal pour les U15 féminines est également proposée, inscription par mail au District.
Les formations à 11 évoluant dans les championnats 74 et 38 peuvent également participer, inscription par mail au District. 1 équipe par club au maxi.
Merci aux clubs pouvant disposer de gymnases de le préciser.

COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 27 novembre 2023

Contacts :
Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr
Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr
Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr
Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.
Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie
https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates desformations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.
Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS
RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.
Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes
Dates : jeudi 2 novembre 2023 et samedi 9 décembre 2023
Lieu : SAINT LAURENT DU PONT
Coût : 150 €
Inscriptions retenues : **13**
Bastien HALTER - Maxence VELON (FC CHAMBOTTE)
Quentin GRADEL – Enzo MYNDLAS (US CHARTREUSE GUIERS)
Enzo MIGNOGNA (AIX FC)
Ayoud BOUSSABAH (MONTMÉLIAN A)
Aaron HYVERNAT – Tom CAFFOZ (GAPS)
Jérémy THIBAUD (FC LAISSAUD)
Pablo DROGE (US LA MOTTE SERVOLEX)
Paul TOUBIN – Gaspard LANIER – Eloi GUADALOPPA (ENT S DU RACHAIS)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 18 octobre 2023

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 18 personnes
Dates : samedi 9 décembre 2023 et samedi 13 janvier 2024
Lieu : DRUMETTAZ CLARAFOND
Coût : 150 €
Inscriptions retenues : **18**
Théo LUCET (USC AIGUEBELLE)
Laurent BRUNET - Fabrice RELA (AIX FC)
Yanis KETTANI (US LA RAVOIRE)
Nicolas BRUNET – Lucas THIBAUD (FC LAISSAUD)
Jean-Luc VUIBERT (MONTMÉLIAN A)
Chérif SORIBA (FC NIVOLET)
Jim NZABABELIMFURA – Didier THIEBAUT (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Jean Christophe DUISIT (SAINT PIERRE SPORT)
Julien VAREILLE – Kenny CONDORIS (US LA MOTTE SERVOLEX)
Grégory MARCHIORI (GJ LA SAVOYARDE)
Frédéric ROHLES (JS CHAMBERIENNE)
Mohamed KASMI (CHAMBÉRY SPORT 73)
Lucas BONIN – Sofian GHILAS (CS BELLEY)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 22 octobre 2023

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes
Dates : dimanche 14 janvier 2024 et dimanche 28 janvier 2024
Lieu : à définir
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **6**
Julia CARROZ PITINO (ENT VAL D'HYERES)
Quentin LANDRAGIN – Nadia ARAB LANDRAGIN (GAPS)
Romain CUSSET (US LA RAVOIRE)
Candidats non prioritaires car hors département
Simon ROYER (UNION SALEVE FOOT)

Vincent REY (ENT S THYEZ)

- Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes
Dates : vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024
Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY
Coût : 150 €
Inscription reçue : **0**

- Formation CFI U9 Mineures Filles - limitée à 16 personnes
Dates : vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024
Lieu : à définir
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **3**
Léa BRESSE (AS UGINE)
Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)
Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : COGNIN SP
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **13**
Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)
Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)
Yves VERDOYA (COGNIN SP)
Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)
Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)
Amirouche MAKHLOUFI (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)
Nathan VANDURME (CA YENNE)
Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)
Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **17**
Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)
Baptiste BOIS - Quentin LANDRAGIN (GAPS)
Jean OLIVEIRA – Benoit VACHER (FC LAISSAUD)
Joan MARTINET - Walter SARTORI (FC SUD LAC)
Romain PELLICIER – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT – William GALOFARO (US CHARTREUSE GUIERS)
Romain RIERA (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)
Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)
Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)
Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes
Dates : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 150 €

Inscriptions reçues : **15**
Mohamed ALTUNGOLLER – Nicolas PORRO (AS UGINE)
Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)
Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)
Didier THIEBAUT – Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)
Josue Aquila ABESSOLO EKOGHA (US LA RAVOIRE)
Candidats non prioritaires car hors département
Sofian GHILAS (CS BELLEY)
Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)
Antony CORREIA (FC LA FILIERE)
TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)
Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)
Sofyane BOUHADDAD (AC SEYSSINET)

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 14 décembre 2023
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscription reçue : 0

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 7 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **5**
Théo ALEXANDRE (ENT F CHAUTAGNE)
Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)
Candidat non prioritaire car hors département
Driss SIF (ENT S ST PRIEST)
Anthony FRIZON – Luc VESSELA (US DOLOMIEU)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : lundi 25 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscription reçue : **0**

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 2 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €

Inscription reçue : **0**

Certification CFF3 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 23 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **2**
Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTAISE)
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 4 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscription reçue : **0**

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 18 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTAISE)
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

Crédit Mutuel

COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le 27 novembre 2023

Présents : Maurice BILLAUD, Serge COHEN, Hernani SOARES, Jacky GACHET

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°3 : Appel du Club CA MAURIENNE contre une décision de la commission des règlements parue dans le PV n°630 du 21 juin 2023 suite à non-convocation par la commission d'Appel.

Le compte rendu paraitra dans le prochain PV.

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°4 : Appel du club CHAMBÉRY SPORT 73 contre la décision de la Commission des règlements concernant la rencontre numéro 26781099 : MONT JOVET BOZEL / CHAMBERY SPORT 73, catégorie U20 du 1 novembre 2023.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de CHAMBÉRY SPORT 73 pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

Pour le district de Savoie de Football :
- René SAILÉ, Président de la Commission des règlements

Pour le Club de CHAMBERY SPORT 73 :
- Mohamed KASMI, éducateur

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club du CHAMBÉRY SPORT 73 remet en cause la décision de la Commission des règlements aux motifs que des joueurs U20 du club de MONT JOVET BOZEL ont joué en équipe senior le match précédent, celle-ci ne jouant pas le jour du match, les joueurs U20 ne pouvaient prendre part à la rencontre U20,

Considérant que pour prendre sa décision, la commission des règlements s'est basée sur l'article 2-3 des règlements du district qui détaille les championnats et notamment les championnats jeunes ou figure le championnat U20 Juniors ouverts aux catégories U18 U19 et U20,

Considérant qu'il ne faut pas confondre catégorie d'âge et championnat pour déterminer la place du championnat U20, qu'il fait bien partie d'un championnat jeune comme le prévoit l'article 2-3 des règlements du district, la commission des règlements a donc fait une bonne application de l'article précité,

Considérant également sur la forme de la réserve déposée, qu'elle a été posée par le dirigeant responsable de l'équipe et non par le capitaine de l'équipe alors même que ce dernier est majeur celle-ci ne peut être prise en compte comme une réserve d'avant-match,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- **De confirmer la décision prise en première instance par la Commission des Règlements,**
2- **Le club de CHAMBÉRY SPORT 73 est redevable des frais de dossier d'appel de 80 €,**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 27 novembre 2023

La CDA
Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON,
Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT,

Gestionnaire des désignations :
-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)
-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

COURRIERS - MAILS

Courriers Clubs :
-Courrier club du CA YENNE, sur gestion de match de D3 NOVALAISE – YENNE du 26/11/23
-Mail du club de BARBERAZ, sur possibilité de représentativité pour le club d'un arbitre ayant son club

---

Observations, Accompagnements Arbitre :
-M. Michel CHEVALLIER contrôle de M. Alexis PESENTI (AIGUEBELLE), du 19/11/23
-M. Michel CHEVALLIER contrôle de M. Gérard SOTO (LA RAVOIRE), du 26/11/23
-M. Sébastien DUFANT contrôle de M. Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), du 19/11/23
-M. Sébastien DUFANT contrôle de M. Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), du 26/11/23
-M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Mathis DUTERME (AIX LES BAINS), du 19/11/23
-M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Mathis DUTERME (AIX LES BAINS), du 26/11/23
-M. Gilles HUNSTEDT contrôle de M. Jérome SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), du 18/11/23
-M. Gilles HUNSTEDT contrôle de M. Laurent DENEUX (LAISSAUD), du 26/11/23
-M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Johnny MULLER (SUD LAC), du 26/11/23
-M. Gérard SOTO contrôle de M. Mohamed SMAILI (PONTOISE), du 19/11/23
-M. Gérard SOTO contrôle de M. Mathis COUX (LA MOTTE SERVOLEX) du 26/11/23

Courriers Arbitres :
-M. Loqman OUAALI (LA MOTTE SERVOLEX) reprise de la fonction arbitre (club de LA MOTTE SERVOLEX)
-M. Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX) certificat médical indisponibilité jusqu'au 05/12/2023
-M. Nauram ANLI, demande de reprise d'arbitrage pour le club de BARBERAZ

Suite à conversation téléphonique :
La CDA prend acte (suite à la conversation téléphonique du vendredi 24/11/23 de Melle Raina OMAR MOUSSA (club de BARBERAZ) désire être joueuse cette saison, plutôt qu'être dans la fonction arbitrage.

F I A FUTSAL – SAISON 2023 / 2024

Vives félicitations à notre candidat du District de Football de SAVOIE
M. Théo FAGOT
Major de la Formation FIA FUTSAL qui a eu lieu les 25 – 26 novembre 2023 sur le site de LA TOLA VOLOGE (LYON)

CONVOCATION ARBITRE

La CDA SAVOIE convoque officiellement M. Souhaib EL BAKKALI, licence : 2547113504 (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL). Le lundi 04 décembre 2023 à 18h30 à la Maison des Sports de CHAMBERY
Accompagné de son référent d'arbitrage ou autres personnes du bureau du club

---

La CDA SAVOIE convoque officiellement M. CHELOUFI Noureddine, licence : 2547084886 (U O ALBERTVILLE). Le lundi 04 décembre 2023 à 19h00 à la Maison des Sports de CHAMBERY
Accompagné de son référent d'arbitrage ou autres personnes du bureau du club

---

La CDA SAVOIE convoque officiellement M. CHINAR Yakub, licence : 2546863983 (F C NIVOLET). Le lundi 04 décembre 2023 à 19h30 à la Maison des Sports de CHAMBERY
Accompagné de son référent d'arbitrage ou autres personnes du bureau du club

NOTE AUX ARBITRES – SAISON 2023 / 2024

Attendu que des modifications sur les désignations sont apportées et bien trop importantes après leur parution à 15 jours sur les comptes MY FFF
La CDA a donc validé que les désignations paraitront qu'une semaine auparavant

---

Mesdames, Messieurs les arbitres
Dans la mesure ou les arbitres respectent le règlement de la CDA, il y est dit que vous devez mettre vos indisponibilités 15 jours auparavant sur votre compte MYFFF
Trop d'arbitres demandent un changement de désignation (sans motifs, sans justificatifs) et surtout à deux jours des matchs……
La CDA est donc obligée de mettre à exécution le barème disciplinaire de la CDA pour les manquements administratifs (module désignations)

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des CLUBS et des CANDIDATS

ABSENCE DE LICENCE « ARBITRE »
A ce jour, il manque beaucoup de

OUTMANI	*AYMEN*	*UGINE*
GIGANTE	*YANIS*	*ST MICHEL SP*
MILLIEX	*SHAINA*	*AIGUEBELLE*
FOFANA	*MAKAN*	*C A MAURIENNE*

Note aux stagiaires :
Vous devez prendre connaissance de vos désignations :
-Votre licence est validée
-Vous devez créer votre compte MYFFF
-A partir de ces formalités administratives crées, à vous de consulter vos désignations

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – 2 EME SESSION – SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des CLUBS

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres jeunes ou seniors.

Aux dates suivantes : Du **samedi 27, 28 janvier 2024** (séance 1 à 6)
Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY
Et
Le **samedi 03 février 2024** (séance 7 administrative et examen)

Les inscriptions s'effectuent en ligne directement sur le site Internet de la Ligue.

Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats
(Bien-sûr selon vos possibilités)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21 ou formations@laurafoot.fff.fr

---

A savoir que le candidat doit suivre la formation FIA complétement pour pouvoir passer l'examen à la fonction « Arbitre »

GROUPEMENT ARBITRAGE – D1, D2, ASS – SAISON 2023 / 2024

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D1 – D2 - ASS**
samedi 13 janvier 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués **les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT**
Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE), Cédric CROZIO (JS C), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loic LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jerome SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE),

---

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien FOUCAUD (TARENTAISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhafid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoit MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF),

---

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOUL (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE),

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE – D3, D4, D5, STAGIAIRES – SAISON 2023 / 2024

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES**
samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY
(Attention Changement de date)
Sont convoqués **les arbitres D3 – D4 –D5 - STAGIAIRES SENIORS**

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jéremy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE),

---

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid

DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS

Lors de cette matinée,

Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs pour une uniformisation arbitrale

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – 2 EME SESSION – SAISON 2023 / 2024

-Lundi 04 décembre 2023 : Réunion de CDA,
-Lundi 11 décembre 2023 : Réunion de CDA
-Jeudi 14 décembre 2023 : Réunion Plénière CDA
-Lundi 13 décembre 2023 : Réunion de CDA et Comité Directeur DISTRICT FOOTBALL de SAVOIE
-Vendredi 22 décembre 2023 : Réunion CDA et Repas des Commissions District de FOOTBALL de SAVOIE
-Samedi 13 janvier 2024 : Regroupement des Arbitres Seniors D1 – D2 – ASS
-Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 - STAGIAIRES

UNAF SAVOIE

Président : Christian MARCE 06 03 69 05 94

L'Unaf Savoie organise le 30 décembre 2023 un après-midi récréatif pour les enfants comme toutes les années.

Celui-ci se tiendra de 14h à 19 heures, chez BULAKIDS, 201 Rue Jacques Cellier, 73100 GRESY SUR AIX.

Venez nombreux, jeu, animation, moto, gouter, etc…

Il est impératif de s'inscrire afin de pouvoir réserver. Délai impératif des inscriptions : 15 décembre 2023.

Les inscriptions doivent être faites auprès du Président Christian MARCE
Mail : christianmarce@gmx.fr et portable : 06 03 69 05 94

-*

L'amicale de SAVOIE propose aux arbitres Unafiste l'achat d'une Doudoune à un prix intéressant.
Doudoune bleu Marine Taille S à XXL
Prix Public 50€ environ
Pour les arbitres Unafiste 20€
Les commandes sont à adressés à :

Christian MARCE
395 rue Hector Berlioz
73490 LA RAVOIRE

Il est impératif de joindre le règlement à l'ordre de l'UNAF SAVOIE.
Le règlement sera encaissé après la livraison.
Délai pour les commandes fin novembre 2023.

Le Bureau

EKiNSPORT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 27 Novembre 2023

terrain@savoie.fff.fr

Présents :

Christophe VALENTINO - Denis CRESTEE

COURRIER :
Commune de VAGELON-LA-ROCHETTE

A L'INTENTION DES CLUBS

Quelques rappels

Durée de validité du classement d'un éclairage
Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.
Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales
Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives
Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité
pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle**.

DOSSIERS EN COURS

Stade d'Apremont - APREMONT :
La Commission des Terrains est dans l'attente de la confirmation de l'installation d'une main courante sur le terrain pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 **(date butoir le 01/02/2024)**.

Stade Municipal – BARBERAZ :
La Commission des Terrains est toujours dans l'attente de la confirmation de la mise en conformité des zones de sécurité à 2,50 et de la hauteur des buts, pour finaliser le classement du terrain **(date butoir le 01/02/2024).**

Stade Maxime PAUTOT – BOZEL :
La Commission vous contactera , suite à la mise en conformité des zones de sécurité à 2,50 m et de la hauteur des buts à 2,44 m, pour renouveler le classement de l'installation prévu pour la saison en cours.

Stade Montmain – UGINE :
Comme convenu, la Commission reste à la disposition de la Mairie d'UGINE pour contrôler le nouvel éclairage en LED.
Concernant le projet de nouveaux vestiaires sur le stade de Montmain, la Commission reste à votre disposition pour vous aider à monter ce dossier.

Stade des Glières – QUEIGE :
La Commission Terrains est toujours dans l'attente de la confirmation de la mise en conformité des zones de sécurité à 2,50 et de la hauteur des buts, pour finaliser le classement du terrain en T6. **Suite à notre entretien téléphonique du 28 novembre 2023, La Commission des Terrains prend note des travaux qui seront effectués et nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,**

Stade Municipal – DOMESSIN :
Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.
La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE :
La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Maurice REY 2 – LA CROIX DE LA ROCHETTE :
La Commission vous contactera pour finaliser l'éclairage et en même temps discuter pour étudier les projets de travaux d'installation d'un 2ème vestiaire arbitre.

Stade Bertaïola – CHALLES LES EAUX :
La Commission des Terrains est toujours dans l'attente des documents demandés pour le nouvel éclairage afin d'effectuer les mesures d'éclairage.

Stade Jean Claude ROCCA – LA PLAGNE TARENTAIRE :
La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement.

Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE :
Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :
Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS :
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :
Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendez-vous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE :
La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ 1 – MONTMELIAN :
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade du MARAIS 2 – LAISSAUD :
Dossier en cours pour demande d'homologation pour le terrain et un éclairage sur le terrain d'entraînement pour un niveau T 7.

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DRUMETTAZ CLARAFOND Stade FINS-2 NNI N° 731030102.

Cette installation, clôturée, a été classée du niveau T5SYN au niveau T7SYN, par la CFTIS, en 2021(tests IN SITU non satisfaisants), dans l'attente d'un revêtement synthétique neuf, en 2023, comme présenté par la municipalité.

Par son APFI, en avril 2023, la CRTIS de la LAURA FOOT, confirmait bien un projet avec retour au niveau T5SYN.

Le revêtement synthétique est en place et la commission CRTIS de la LAURA FOOT prendconnaissance de la demande de classement initial de la mairie, le 28/09/2023, du rapport de visite deMonsieur DENIS CRESTEE, membre de la CDTIS du district de SAVOIE, le 27/09/2023.

La commission acte que les tests IN SITU seront réalisés dans les 6 mois après la réception.

Au regard des documents transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation au niveauT5SYN provisoire, à l'échéance du 17/04/2024.

* * * * *

STE HELENE SUR ISERE Stade du VERNAY NNI N° 732410101.

L'installation, clôturée, était classée au niveau T4PN, à l'échéance du 10/10/2021.

La commission prend connaissance qu'il n'y a plus de vestiaires affectés à cette installation. Dans l'attente de vestiaires neufs, la mairie pourra installer des modulaires.

La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du 13/09/2023 et du rapport de visite de M CRESTEE, membre de la CDTIS du district de Savoie, du 05/09/2023.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation au niveau T7PN, à l'échéance du 21/09/2033.

* * * * *

ENTRE DEUX GUIERS Stade ANDRE CHANET NNI N° 381550101.

L'installation, non entièrement clôturée, n'aurait pas dû migrer informatiquement au niveau T4PN, à l'échéance du 06/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du 25/07/2023 et du rapport de visite de MM CRESTEE / SOARES, membres de la CDTIS du district de Savoie, du 28/06/2023.

La commission acte deux non-conformités mineures ; hauteurs des buts à 11 non conformes et abris joueurs non scellés.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever les deux non-conformités mineures pour la reprise du championnat, la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation au niveau T6PN, à l'échéance du 21/09/2033.

* * * * *

LA CROIX DE LA ROCHETTE Stade MAURICE REY-2 NNI N° 730950102.

L'installation, synthétique, mise à disposition le 21/09/2012, clôturée, n'aurait pas dû migrer informatiquement au niveau T5PN, à l'échéance du 21/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du 31/08/2023 et du rapport de visite de M CRESTEE, membre de la CDTIS du district de Savoie, du 24/02/2022.

La commission acte qu'il n'y a qu'un seul vestiaire arbitre, pour les deux terrains Maurice REY 1 et 2.

La commission acte que les tests IN SITU n'ont pas été réalisés à l'échéance des 10 ans (règlement 2021).

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation au niveau T7SYN provisoire, à l'échéance du 21/03/2024. A cette échéance, sans les tests IN SITU réalisés et transmis à la commission, l'installation sera retirée du classement.

L'installation MAURICE REY-2 peut servir de terrain de repli pour l'installation MAURICE REY-1.

* * * * *

LAISSAUD Stade du MARAIS NNI N° 731410101.

L'installation, clôturée, était classée au niveau T4PN, à l'échéance du 23/07/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du 28/07/2023 et du rapport de visite de MM CRESTEE / SOARES, membres de la CDTIS du district de Savoie, du 25/06/2023.

L'AAC date du 10/05/2012.

La commission acte que les buts à 11 seront mis à la hauteur règlementaire pour le début des compétitions.
Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT confirme le classement de l'installation au niveau T4PN, à l'échéance du 21/09/2033.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

LA MOTTE SERVOLEX – Complexe Sportif Raoul Villot 3 – NNI N° 731790103.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie et prend en compte les éléments suivants.

Une étude photométrique en date du 19/04/2023.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

COSEEC France
Sols et Equipements Sportifs
74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél : 04 50 68 84 28

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 27 novembre 2023

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET
Présents non élus : Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON

CONDOLEANCES

Les membres de la commission adressent leurs plus sincères condoléances à Pascal ELHOMBRE et son épouse suite au décès survenu dans leur famille.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».
La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.
Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Commission de Discipline du 27 novembre 2023 - Extraction des sanctions suspensions fermes

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
27/11/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D3	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	19/11/2023	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	20/11/2023
27/11/2023	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D3	Joueur	A.S. DE BARBERAZ	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D4	Joueur	A.S. MONTAGNY	19/11/2023	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	20/11/2023
27/11/2023	D4	Dirigeant	A.S. MONTAGNY	19/11/2023	4 Matches Fermes	04/12/2023
27/11/2023	Cadets U17	Joueur	AIX F.C.	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D4	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	Minimes U15 D2	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	19/11/2023	Auto + 1 match avec sursis	20/11/2023
27/11/2023	D1	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	19/11/2023	4 MF dont Auto	20/11/2023
27/11/2023	D3	Joueur	CHALLES S.F.	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	Minimes U15 D1	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	19/11/2023	4 MF dont Auto	20/11/2023
27/11/2023	Cadets U17 D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	18/11/2023	Auto suffisant	19/11/2023
27/11/2023	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTAISE	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D1	Dirigeant	ENT. S. DE TARENTAISE	18/11/2023	5 Matches Fermes	04/12/2023
27/11/2023	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTAISE	18/11/2023	Auto suffisant	19/11/2023
27/11/2023	D1	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	19/11/2023	Auto suffisant	20/11/2023
27/11/2023	D2	Joueur	F.C. DU NIVOLET	19/11/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	04/12/2023
27/11/2023	D2	Entraîneur	F.C. DU NIVOLET	19/11/2023	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	20/11/2023
27/11/2023	D2	Joueur	F.C. DU NIVOLET	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	Minimes U15 D1	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	19/11/2023	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	20/11/2023
27/11/2023	D4	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	Cadets U17	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. ST BALDOPH	18/11/2023	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	19/11/2023

27/11/2023	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. ST BALDOPH	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D3	Entraîneur	F.C. ST BALDOPH	19/11/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	20/11/2023
27/11/2023	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. ST BALDOPH	18/11/2023	4 MF dont Auto	19/11/2023
27/11/2023	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. ST BALDOPH	18/11/2023	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	19/11/2023
27/11/2023	D3	Joueur	F.C. ST MICHEL SP.	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D4	Joueur	F.C. SUD LAC	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D3	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	Cadets U17	Joueur	FC DE HAUTE TARENTAISE	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENTAISE	18/11/2023	3 MF dont Auto	19/11/2023
27/11/2023	Cadets U17	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D4	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	18/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	Minimes U15 D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	19/11/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	20/11/2023
27/11/2023	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D3	Dirigeant	U.S. DOMESSIN	19/11/2023	2 Matches Fermes	04/12/2023
27/11/2023	Cadets U17	Joueur	U.S. DOMESSIN	18/11/2023	Auto suffisant	19/11/2023
27/11/2023	D3	Joueur	U.S. GRAND MONT LA BATHIE	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D2	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D1	Joueur	U.S. PONTOISE	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023
27/11/2023	D2	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	19/11/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	04/12/2023

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Sommes dues au 31 octobre 2023 (MAJ le 29 novembre 23)